Commune de Gratot

Bulletin municipal - Juillet 2023

Bonnes vacances et bel été à toutes et à tous

2023

N° 70

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE **2**

ACTUALITES GRATOTAISES **4**

Le point sur les travaux de la commune : 4
Renovation de l'autel du Hommëel 5
Des chantiers et des projets a venir 5
Autres informations : 6
Commission « espaces verts » : 8
Plan d'adressage communal : 8
Parlons budgets … : 8
Expositions photos de Christian Malon sur la commune de Gratot : 10
Sauvegarder la biodiversite dans notre commune 11
Animation grand comptage des oiseaux de jardin le dimanche 21 janvier 2024 12
L'actualite du chateau de Gratot pour ce debut d'annee 2023 13

INFORMATIONS MAIRIE **15**

Horaires d'ouverture du secretariat : 15
Les permanences : 15
Informations administratives : 15

INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE **18**

Horaires d'ouverture de la dechetterie : 18
Ordures menageres et tri selectif : 18
Regroupement pedagogique intercommunal Gratot - La Vendelee – Servigny - Brainville : 19

GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO … **22**

INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CMB / ÉTAT **25**

Cheque energie : nouveautes pour 2023 : 25
Lutte conte le frelon asiatique : 25
Canicule, fortes chaleurs, protegez-vous avant les premiers effets : 26
Schema directeur cyclable de CMB 27
Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : 28

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE **29**

Association des parents d'eleves du RPI Gratot - La Vendelee - Brainville – Servigny : 29
Comite des fetes et loisirs de Gratot : 30
Association de la Sauvegarde des Églises du Hommëel et de Gratot : 31
Club de la rencontre 31
Centre d'animation du chateau de Gratot : 32
L'eglise anglicane de la Manche : 34
Comite de jumelage Gratot - Étouvans : 35

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2023 ..... **36**

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE **36**

GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE **38**

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX **38**

LE MOT DU MAIRE

Un certain nombre de dossiers de la commune ont pris comme d'habitude un peu de retard et cela indépendamment de notre volonté. La phase administrative est toujours longue et complexe. La phase opérationnelle se fait souvent attendre. Cependant des projets vont se concrétiser à l'automne.

Le dossier de restauration de la toiture de l'église entrepris il y a 5 ans s'est achevé par la réception des travaux le 8 février pour un montant de 212 341,23 € hors-taxe. Le projet est subventionné à hauteur de 165 000 €.

Les travaux d'aménagement du cimetière de Gratot sont désormais finis avec la réfection du Calvaire et du mur d'enceinte du cimetière.

Douze cases de columbarium supplémentaires ont été posées ainsi que des bancs et des portes vélos. Une allée a été réalisée en sable stabilisé, d'autres ont été engazonnées par Éric (conseiller municipal) et les employés communaux.

Nous pouvons maintenant demander la subvention de 40 % prévue par le département dans le cadre du fonds d'investissement rural (FIR). Nous attendons par ailleurs le deuxième devis pour la rénovation de l'éclairage de l'intérieur de l'église.

Suite à autorisation du Département et de la DRAC, les devis retenus pour la restauration de l'autel de l'église du Hommëel ont été signés et renvoyés. Ces travaux sont financés par l'ASEHG pour un montant de 18 921 € hors-taxe. Le projet bénéficie d'une subvention de 35 %, soit 6622 € du conseil départemental et de 3784 € de la DRAC (20 % du montant des travaux). Une souscription va être lancée avec la Fondation du Patrimoine comme cela avait été fait pour les travaux de l'église et nous sollicitons d'autres financeurs.

En ce qui concerne le lotissement du Manoir, la construction des maisons suit son rythme. Vingt-six maisons sont couvertes dont une quinzaine sont finies et habitées.

Les travaux de voiries (bordure, enrobé et candélabre) vont démarrer le mardi 29 août après les vacances estivales. Durant cette période des difficultés de circulation sont à prévoir notamment pour les riverains.

La modification du permis d'aménager du terrain situé près de la mairie a été acceptée pour accueillir le cabinet paramédical dont le permis de construire a été obtenu. Il s'agit d'un projet privé. Sur ce même terrain la municipalité travaille et avance sur le dossier de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Les plans du projet s'affinent pour répondre au mieux au besoin des assistantes.

Dans ce foisonnement de projets en cours, nous avons eu les accords administratifs pour commencer les travaux du lotissement des Marronniers. La consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient débuter à l'automne.

Les travaux de la voie verte dite « voie douce gratotaise » sont prévus sur septembre et octobre. Le plateau surélevé qui sera installé à l'entrée du bourg sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint. A la demande du Conseil Départemental, une priorité à droite sera mise en place sur la rue d'Argouges. La route qui vient de la mairie et dessert le lotissement du Pavement sera prioritaire sur les véhicules venant du bourg.

Parallèlement dans le cadre de ces travaux, la route sous la déchetterie sera réservée pour les vélos.

Après le remplacement des tampons sur la RD 244 (bouches d'égout), nous travaillons actuellement sur le dossier de l'assainissement avec un diagnostic des réseaux d'eaux usées et pluviales pour en vérifier l'étanchéité. Le cabinet en charge du diagnostic (SA2E) aura besoin pour sa mission d'accéder aux maisons raccordées. Un avis sera mentionné aux habitants concernés.

Par ailleurs, le contrat d'affermage pour l'entretien de la station d'assainissement et des équipements va arriver à son terme au 31 décembre 2023. Une nouvelle consultation est donc en cours. Les premiers chiffres nous laissent espérer qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de la redevance d'assainissement collectif.

La régularisation de la vente des terrains de la Zone Artisanale se poursuit, mais les démarches sont longues. Trois compromis sont signés.
La normalisation des adresses est en cours. Les choix effectués par le conseil minimisent les changements. La nouveauté est liée au fait que les adresses vont être géolocalisées et les différents sentiers de la commune identifiés et nommés explicitement. Le processus d'adressage sera finalisé par une signalétique plus performante. Pour rappel, les enjeux de l'adressage sont liés entre autres à des problèmes d'accès des secours.
L'instruction par la CMB du PLUI a pris du retard. La carte communale élaborée en 2015 reste à ce jour encore d'actualité.
Du côté de la vie sociale et culturelle, une nouvelle exposition photos a été mise en place dans notre commune. Vous pourrez apprécier ces photos de Christian Malon sur le monde rural autour de la mairie et dans les chemins entre le château et l'Ermitage. Je tiens à remercier Martine et Éric Tiphaigne pour l'initiative de cette manifestation et pour son installation avec les agents municipaux.
Le dynamisme des associations de la commune n'est plus à démontrer, je vous invite à les rejoindre pour profiter des différentes manifestations et activités qu'elles proposent durant l'été et en fin d'année. Les associations de la commune seront présentes à la salle de convivialité le 1er septembre de 16h00 à 19h00 pour vous présenter leurs activités.

Bel été à toutes et à tous, Rémi Bellail.

ACTUALITES GRATOTAISES

Le point sur les travaux de la commune :

Les travaux de la voie verte nommée dans le plan d'adressage « voie douce Gratotaise » vont débuter fin août pour une durée de deux mois. La route RD 74 en contrebas de la déchetterie sera désormais réservée aux vélos et donc interdite aux voitures. Les exploitants agricoles propriétaires de parcelles le long de cette route garderont un accès à leur champ. L'entreprise Boutte TP est en charge des travaux qui démarreront le 4 septembre.

Parallèlement à ces travaux, **un plateau surélevé** va être réalisé sur la RD 244 à l'entrée du bourg dans le sens Coutances - Saint-Malo De La Lande. Il se trouvera dans l'axe de la rue qui permet d'accéder au lotissement du Pavement puis dans le prolongement au nouveau lotissement du Manoir et à la mairie. Les travaux se feront pendant les vacances d'Automne. Dans le sens Saint-Malo De La lande - Coutances à la demande du département la route qui vient du lotissement du pavement et qui débouchera sur le plateau surélevé deviendra une priorité à droite. Ici aussi l'idée est de faire ralentir les voitures dans le bourg.
Ces travaux engendreront des difficultés de circulation. Ils seront gérés par une circulation alternée avec des feux tricolores.

Les travaux de la toiture de l'église sont désormais terminés. Pour compléter ceux-ci **des aménagements ont été réalisés dans le cimetière** ; reprise de la maçonnerie du mur d'enceinte du cimetière ainsi que du calvaire ; engazonnement de certaines allées du cimetière ; pose de douze nouvelles cases de columbarium, de bancs et de portes vélos à l'entrée du cimetière. L'allée permettant d'accéder du portail à l'église a reçu un revêtement en sable stabilisé.

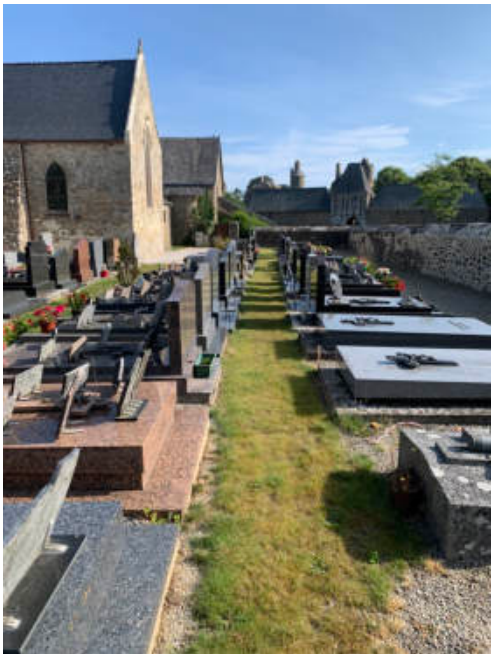

Rénovation de l'autel du Hommëel

L'autel en bois et le tabernacle de l'église du Hommëel datent de 1754. Ils ont bénéficié en 1846 d'une première restauration. Une consolidation a été effectuée par l'ASEH il y a une dizaine d'années, mais aujourd'hui l'autel est en partie effondré.
Il a donc été décidé de lancer sa restauration afin de le consolider et de le valoriser. L'ASEHG a proposé de financer ce projet. Un diagnostic a été réalisé par Mme Galbrun (chargée de mission patrimoine au Conseil Départemental) en novembre 2022 et ce document a servi de base à la consultation des entreprises. 3 lots composent la consultation ; un lot menuiserie, un lot polychromie et un lot statues. Une dalle à la chaux devrait être réalisée par un maçon après la dépose de l'Autel. Le montant total des travaux est de 18 921.16 €. Le projet va être concerné par la mise en place d'un mécénat avec la Fondation du Patrimoine. Cela fera l'objet d'une convention comme pour le projet de rénovation de la toiture de l'église paroissiale. Le mécénat permet d'obtenir 35 % d'aide du Conseil Départemental au lieu de 30 %. La DRAC participe au projet à hauteur de 20 %. Le reste est en autofinancement.

Des chantiers et des projets à venir

Concernant, **la défense incendie** du secteur de l'île de Bas le dossier avance dans l'intérêt général de tous les habitants. Une étude a été réalisée par M. Lepelletier (SDIS50). Afin de protéger l'ensemble du lieudit et les deux exploitations agricoles, il faudrait deux réserves incendie de 120 m3. Parallèlement M. Lepelletier a profité pour faire le point de la défense incendie sur l'ensemble de la commune. Dans le but de se conformer progressivement à la réglementation, il conviendrait que le conseil municipal établisse un plan pluriannuel qui déterminerait année après année quels sont les secteurs qui se verraient doter de nouveaux dispositifs. La société SAUR sera consultée pour connaître les endroits qui pourraient être équipés d'une borne à incendie et non d'une réserve en fonction du débit du réseau d'eau.

La commune de Gratot doit procéder **au diagnostic de son réseau d'assainissement collectif** pour en vérifier l'état et notamment son étanchéité ; des eaux usées peuvent fuir à l'extérieur du réseau, mais inversement le réseau peut lui de son côté absorber des eaux pluviales ou de sources. Un appel d'offre a été effectué. La commission qui gère celui-ci s'est tenue le 08 mars 2023 en présence de M. Genoel, (Conseil Départemental et Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) et a retenu la société SA2E pour un montant de base de 31 981.00 € HT. Le projet peut être subventionné à hauteur de 80 %.
Certains tests d'étanchéité devront se faire « à la fumée ». Les propriétaires des maisons concernées, celles qui sont reliées au réseau d'assainissement, seront prévenues par courrier du passage de l'entreprise.

Le contrat d'affermage avec la SAUR pour l'assainissement collectif prend fin à la fin de l'année 2023. La commune doit donc envisager son renouvellement et doit s'attacher les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). La société Sogeti Ingénierie a été retenue par la commune pour assurer cette mission qui englobe tout le suivi administratif et technique et organisé en trois phases :

- Un état des lieux et définition des principales prescriptions du cahier des charges (audit technique et financier) ;
- Une assistance pour la mise en place de la procédure, rédaction du dossier de consultation et analyse des candidatures ;
- Une analyse des offres, assistance technique, juridique et financière lors de la négociation, finalisation de la procédure.

Sur la base de l'état des lieux, le conseil municipal a décidé du mode de gestion du service qui sera mis en place à partir de janvier 2024. L'affermage a été retenu au détriment d'une gestion directe par les agents communaux qui n'est pas envisageable. Il s'agit d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement. Un appel d'offre a été lancé.

Le projet de **Maison d'Assistantes Maternelles** (MAM) est toujours d'actualité. Si le projet abouti, il se fera sur le terrain proche de la mairie (ancien macrolot destiné initialement aux logements HLM pour personnes âgées). Les élus ont sollicité M. Laquaine architecte pour une proposition de plan. Nous en sommes déjà à la troisième version. L'implantation du bâtiment et des places de stationnement n'est pas simple. Parallèlement, nous sommes en contact avec les services du conseil départemental (Mme Rachel Fauvel référente modes d'accueil collectifs) pour que le projet soit conforme aux attentes liées aux usages qui seront fait du bâtiment. Le projet pourrait concerner 4 assistantes maternelles pour un total de 16 enfants. Un collectif d'assistantes maternelles s'est montré intéressé.

Sur ce même terrain et plus proche de la mairie, **le projet de cabinet paramédical** privé porté par Mme Le Roux se concrétise. Le permis de construire a été obtenu. Pour information, 3 praticiens pourront y exercer. Pour rappel Mme Le Roux exerce en podologie et en pédicure.

Autres informations :

Comme en 2022, M. Lecoeur (CPIE du Cotentin) a sollicité la commune pour reconduire dans le cadre de la manifestation « A propos de jardin » (1er week-end d'août) **une animation sur le thème de Saint Gerbold** intitulée "Sur les pas de St Gerbold". Pour rappel, cette animation consiste en une randonnée en boucle commentée (durée d'environ 2h30) qui intègre une visite de l'église paroissiale, de l'Ermitage Saint Gerbold ouvert pour l'occasion et une visite de l'extérieur du manoir de Chanteloup. La prestation est facturée à la commune 269 €, facture de laquelle il faut enlever une partie de la contribution des participants (pour information, 146 € en 2022). La visite aura lieu le samedi 5 août 2023 à 15h.

Lors de sa séance du 22 mars dernier, le conseil communautaire a décidé que **les transports scolaires** deviendraient payants pour partie pour les parents d'élèves. Cela concerne environ 600 enfants (maternelle et primaire) scolarisés dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).
Le montant annuel sera de 65 € et une réduction de 50 % sera accordée aux familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 500 € mensuels. Cette décision est difficilement compréhensible pour deux raisons : la grande utilité de ce service public et le faible impact financier de celui-ci dans le budget global de CMB qui plus est, au moment où la communauté de communes a pris la compétence « mobilité ».

Pour la zone artisanale de la Belle Croix, le dossier avance doucement. Les compromis de vente avec M. Godefroy d'une part et avec M. et Mme Chanteloup (SCI MCTC) sont signés.
Ceux avec M. Gicquel et M. Seguy sont également signés. Un dernier compromis reste à finaliser chez le notaire avec M. Toquard. Ces ventes intéressent la commune car sur la vente des terrains dont elle est propriétaire elle en touche le prix de vente. Parallèlement pour l'ensemble des terrains vendus, elle touche la PVR (Participation Voirie Réseau). Le montant de cette taxe est indexé, il est actuellement de 7.74 du m2.

Pour le lotissement des Marronniers, le permis de lotir est acté. Les entreprises pour effectuer les travaux sont sélectionnées et devront être validées lors du prochain conseil municipal du 18 juillet. Les travaux commenceront à l'automne. Les travaux de finition **du lotissement du Manoir** (candélabre, bordure, signalétique, enrobés) seront également effectués à l'automne.

L'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 févier 2024. Ce recensement est important pour les communes. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'état au budget de la commune, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces, etc. Le secrétaire de Mairie M. Nicolas Lesaulnier sera le coordonnateur communal. Il est chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Mme Nadine Voisin est coordinatrice communale suppléante.
La commune de Gratot est à la recherche d'un agent recenseur qui assurera la collecte des différentes informations auprès des habitants. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaitre au secrétariat de la mairie.

Nous rappelons aux habitants de Gratot la présence chaque semaine sur la place du Lavoir au centre du bourg de Gratot (parking face à l'ancienne boulangerie) de M. Heuze **« Pizz' à Seb »** qui propose une grande variété de pizzas cuites au feu de bois tous les vendredis soirs de 17 h 45 à 21 h 30.

La réalisation de la voie douce Gratotaise (voie verte / piste cyclable) a nécessité l'achat de terrains. La commune de Gratot et ses élus entament une réflexion par rapport à l'un d'entre eux. Il est situé le long de la route qui mène au manoir Chanteloup. **La réflexion porte sur la création de jardins familiaux** sur cette parcelle. Pour rappel, Les jardins familiaux ont succédé aux jardins ouvriers à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Ils permettent aux familles, souvent urbaines ou ne disposant pas d'un espace suffisant à leur domicile, d'avoir accès à une parcelle de terrain qu'elles peuvent cultiver librement. Avant de se lancer dans ce projet nécessitant quelques aménagements, les élus souhaiteraient savoir si des habitants de Gratot sont intéressés. Si c'est le cas, merci de vous manifester auprès du secrétaire de mairie.

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. **Les déjections canines** constituent un réel risque sanitaire pour l'être humain et en particulier pour les enfants. En outre, la rencontre fortuite, avec ces déjections est fortement désagréable. Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe et cette action relève du civisme.
La mairie réfléchit à l'installation de bornes de propreté canine afin de rendre le plus propre possible les espaces publics et les chemins piétonniers.
Merci aux propriétaires de chiens de respecter tous ces lieux en procédant au ramassage des déjections de leur chien.

Toujours dans le registre de nos amis les chiens, nous faisons le constat d'une augmentation significative du nombre de chiens errants, mais aussi de chiens ayant des comportements plus qu'agressifs quand des personnes passent devant le domicile de leur maitre. Dans le premier cas, cela engendre des démarches coûteuses en temps pour la commune qui doit se soucier du devenir de ces animaux errants qu'elle ne peut pas laisser en liberté sur la voie publique. Dans le deuxième cas, cela est source de stress et de peur pour les promeneurs et/ou passants. Nous appelons les propriétaires de chiens à une plus grande vigilance quant à la surveillance et la gestion de leur bête. Merci de votre compréhension.

Commission « espaces verts » :

Au printemps 2023, la commission espaces verts a effectué un gros travail d'entretien et de taille sur les espaces verts de la commune dit « espaces d'accueil » dans la Gestion Différenciée des Espaces Verts (GDEV). Ces espaces se situent principalement autour de la salle de convivialité et de la mairie ainsi que dans le virage après le Tournebride en direction de Coutances de part et d'autre de la route. Ce travail n'est pas toujours facile et nos bénévoles ont du mérite. Pour ceux qui voudraient les rejoindre n'hésitez pas à vous faire connaitre. Le travail s'effectue dans la bonne humeur et s'accompagne souvent d'un bon repas à la pause du midi.
La commune remercie très sincèrement les membres de la commission pour le travail effectué et le coup de main donné aux agents municipaux.

Plan d'adressage communal :

La première phase du plan d'adressage est réalisée. Les propositions des élus quant à l'appellation des routes, des rues, des sentiers et à l'ajustement de certaines adresses ont été acceptées et validées. Il reste aux élus à rentrer toutes ces informations dans la base nationale des adresses ce qui aura notamment pour conséquence de géolocaliser toutes les adresses. C'est une vraie plus-value en termes de sécurité et d'accès des secours. A la suite de ce travail minutieux, les élus réfléchiront à la réalisation d'une signalétique la plus efficace possible. Des devis auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine ont été demandés.

Parlons budgets ... :

Quelques commentaires à propos des budgets de la commune. Par souci d'économie, il a été décidé de ne plus rendre compte dans le bulletin municipal des différents budgets de la commune dans le détail. Par souci de transparence, ces derniers seront cependant disponibles si vous le souhaitez de trois manières différentes :

- Sur le site de la commune : www.Gratot ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : mairie.gratot@orange.fr ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Les comptes de la commune sont actuellement répartis sur 5 budgets :

- Les deux budgets traditionnels : le budget général et le budget assainissement ;
- Les deux budgets concernant la première et la deuxième tranche du lotissement du Manoir ;
- Le budget lotissement des Marronniers créé cette année.

Tous ces budgets doivent être équilibrés. Les dépenses doivent être couvertes par des recettes.

Les budgets des lotissements sont équilibrés avec le montant de la vente des lots et peuvent-être ponctuellement en déficit entre le paiement des travaux et la réalisation des ventes.
Durant cette période, il faut avoir potentiellement recours à l'emprunt sauf si les autres budgets de la commune sont créditeurs d'un montant suffisant. Un emprunt était prévu pour financer les deux tranches du lotissement du Manoir. Celui-ci n'a pas été nécessaire. C'est le budget communal qui a fait un virement de 191 464 € en 2020.

Cette année, sur le budget général, le montant des recettes est supérieur à celui des dépenses prévues de 158 957,45€. A cela il faut ajouter un montant de 77 800 € en « réserve », soit une somme non affectée à une dépense.

Sur le budget du nouveau lotissement des Marronniers nous avons inscrit au budget par anticipation le remboursement de l'achat des terrains et les dépenses déjà réalisées (Assistance à Maitres d'Ouvrage, géomètre, etc.). Cela crée une recette pour le budget général de 123 620 €, mais une partie de ce versement ne pourra être effectif que lorsque les terrains seront vendus. Cela va donc prendre un peu de temps.
Nous avons également prévu un remboursement venant des budgets du lotissement du Manoir première et deuxième tranche de 95000 €. Mais il ne sera possible que lorsque les travaux de finition de la voirie et de l'éclairage public prévus à l'automne seront réalisés. Ce n'est d'ailleurs qu'à ce moment que nous en connaîtrons le montant exact de ces travaux. Nous sommes restés sur les chiffrages des travaux de 2020 et de 2021.

Dans ce contexte, la municipalité n'a pas modifié le taux des impôts. Il convient toutefois de préciser d'une part que l'État a augmenté les bases d'impositions de 7 % et d'autre part que les taux communautaires ont eux aussi subi une très forte augmentation.

Les budgets 2023 prévoient le paiement des dépenses de fonctionnement, le remboursement des emprunts et de nombreux gros travaux :

- Réalisation de la voie verte vers la Belle Croix et confection du plateau surélevé à l'entrée du bourg ;
- Finition de la voirie et de l'éclairage public dans les 2 tranches du lotissement du Manoir ;
- Travaux de viabilisation du lotissement des Marronniers ;
- Remplacement d'une dizaine de candélabres très vétustes et gourmands en énergie ;
- Restauration de l'autel de l'église du Hommëel ;
- Diagnostique des réseaux eaux usées et pluviales ;
- Financement de la mission de la Sogeti pour le choix du délégataire qui assurera le suivi des installations de l'assainissement collectif.

En 2022 les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 341 787 € et celles des investissements à 310 105 €
Les recettes de fonctionnement ont été de 457 853 € dont 149 146 € d'impôts directs locaux et 155 405 € de dotations. Celles d'investissements se sont élevées à 173 477 €.

Expositions photos de Christian Malon sur la commune de Gratot :

Une nouvelle exposition photo est organisée sur la commune de Gratot du 09 juin au 20 septembre 2023. L'artiste mis en avant à travers celle-ci est Christian Malon. Deux séries de photos cohabitent. La première série se situe autour de la mairie et de la salle de convivialité. Elle consiste en un regard croisé du dessinateur-peintre Jean-François Millet (1814 - 1875) et de certaines photographies de Christian Malon sur les paysages de Normandie et le monde paysan. La deuxième série est exposée le long des sentiers entre le château et l'Ermitage (Sentier des Faous, sentier Saint-Gerbold, sentier de la Bissonnerie). Elle prolonge cette thématique du monde rural et de ses personnages.
L'artiste, ancien enseignant au Lycée Agricole de Vire et de Coutances, a accepté le 9 juin de présenter ses œuvres aux classes de CE2-CM1 (Mme Ménard) et de CM1-CM2 (Mme Aschieri). Les élèves avaient préparé des questions qu'ils ont adressées à Christian Malon qui s'est fait un plaisir d'y répondre.
L'inauguration de l'exposition a eu lieu en fin d'après-midi ce même jour en se baladant sur les sentiers. L'orage a écourté la promenade et a « précipité » les randonneurs dans la salle des mariages de la mairie pour un pot de l'amitié. Cette exposition a vu le jour grâce à la ténacité de Martine et d'Eric Tiphaigne aidés pour son installation par Philippe et Sylvain nos agents communaux. Nous les remercions à nouveau.

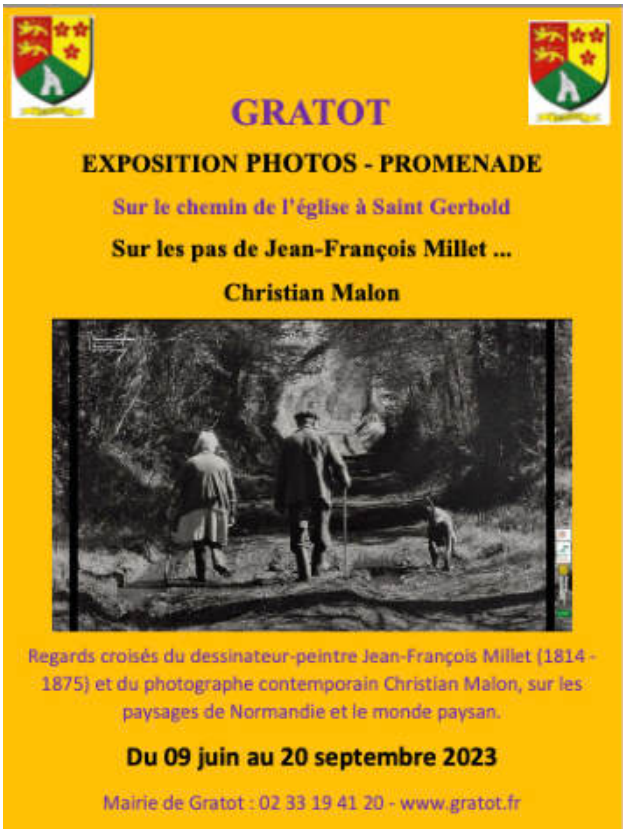

Sauvegarder la biodiversité dans notre commune ...

Dans le bulletin municipal n°68 de juillet 2022, l'article « accueillir la flore et la faune sauvages dans votre jardin » vous proposait des méthodes de cultures végétales pour faciliter le retour des fleurs spontanées et l'installation de nichoirs, gîtes, hôtels à insecte pour la faune sauvage. La municipalité n'est pas en reste puisqu'elle s'inscrit depuis au moins 2 ans dans cette démarche à travers des actions concrètes :

- La plantation de haies bocagères sur parking enherbé près du point collecte de l'école/salle de convivialité et sur le talus du nouveau « chemin du vieux four » menant du lotissement au parking du lavoir ;
- La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts (GDEV) en retardant par exemple la fauche de la végétation dans **les chemins entretenus par la commune** afin de permettre aux plantes à fleurs d'effectuer la totalité de leur cycle végétatif mais aussi reproducteur.
- La mise en place d'un second massif fleuri près de la mairie pour attirer et nourrir plus d'insectes.
- 3 hôtels à insectes ont été placés près des massifs fleuris nourriciers jouxtant la mairie, hôtels qui augmentent le nombre d'habitats de ces animaux si utiles à la reproduction des fleurs mais aussi à leur propre survie.

Des panneaux d'informations ont été conçus et implantés pour vous informer de ces initiatives.

- 4 nids à hirondelle de fenêtre ont été posés par les agents d'entretien de la commune sous le larmier du toit de la mairie coté salle de convivialité. La présence de pièces d'eau assez

proches (jardin privé et bassins de décantation de la station d'épuration) devrait fournir une partie de l'alimentation de ces oiseaux insectivores. Il n'est pas sûr que ces nids soient occupés dès cette année.

Cet automne les actions devraient se poursuivre avec l'installation de 2 gîtes à hérisson et la pose de gites à chauve-souris pour aider ces espèces à hiberner. La pose d'un nichoir à chouette effraie ou à chouette hulotte est à l'étude pour le printemps 2024.

Alain Aupoix, membre de la commission espaces verts.

Animation grand comptage des oiseaux de jardin le dimanche 21 janvier 2024

Depuis 20 ans, lors du dernier week-end de janvier a lieu partout en France le grand comptage des oiseaux de jardins (GCOJ) auquel tout un(e) chacun(e) peut participer. En Normandie, c'est le groupe ornithologique normand (GONm) qui coordonne les animations et recueille les résultats, résultats qui sont ensuite envoyés au muséum national d'histoires naturelles (MNHN) de Paris.
Le principe du comptage est simple :

- Il faut choisir un lieu d'observation, jardin privé, cour d'école, espace vert communal, parc urbain, etc. Si vous installez une mangeoire dans votre jardin, c'est encore plus facile !
- Observez et notez pendant une heure tous les oiseaux posés au sol ou sur une branche.
- Pour chaque espèce, notez le nombre maximal d'individus observés en même temps.
- Envoyez les observations sur le site gcoj.gonm.org ou alors envoyez par la poste le formulaire papier qui vous aura été fourni par l'animateur du GONm.

Le but de ce comptage est d'avoir une photographie de la biodiversité des oiseaux de jardin présents en hiver (nombre d'espèces et nombre d'individus par espèce) et de comparer avec les années précédentes.
Afin de préparer ce comptage, je vous propose une animation gratuite le **dimanche 21 janvier 2024, rendez-vous à 9 heures 30 devant la salle de convivialité**. Au cours de cette animation, il vous sera distribué un formulaire comme aide à l'identification et l'animateur vous aidera à reconnaitre les oiseaux. Pensez à apporter vos jumelles.

Alain Aupoix, membre de la commission espaces verts de la commune et adhérent/animateur au GONm.

L'actualité du château de Gratot pour ce début d'année 2023

Un nouvel événement

Pour la première fois lors des vacances de printemps, deux animations pour les enfants étaient proposées avec **MYSTERE AU CHÂTEAU** : Un Cluedo géant dès 6 ans et un jeu de piste pour les plus petits. Pendant 8 jours du 24 avril au 1° mai, la Marquise, son maître d'armes, sa cuisinière et bien d'autres personnages ont transporté les visiteurs dans le XVIII ème siècle. Plus de 1400 personnes ont enquêté dans divers lieux du château à la recherche d'un trésor au travers de diverses énigmes et jeux d'épée ou d'arbalètes. Un beau succès pour cette 1ère édition qui devrait en appeler d'autres.

« A PROPOS DE SCULPTURE » : une très belle édition

Avec plus de 3000 personnes qui ont visité « A PROPOS DE SCULPTURE » entre le 18 et le 21 mai derniers, les bénévoles du Château de Gratot sont ravis de la réussite de ce salon qui a apporté beaucoup de satisfaction tant aux artistes qu'aux visiteurs. Plus de 300 sculptures, de la plus petite à la plus monumentale, dans des matériaux très divers, étaient exposées dans les salles ainsi qu'à l'extérieur, sur les pelouses et devant les douves. Des ateliers étaient proposés aux petits et aux grands pour s'initier au travail de la terre, du bois et même du fil électrique !
Deux concerts ont aussi agrémenté les après-midis du vendredi et du samedi sous un soleil radieux.

Après ce nouveau succès, l'équipe du Centre d'animation vous donne **rendez-vous en 2024** du jeudi 9 au dimanche 12 mai pour la **7 ème édition d'A PROPOS DE SCULPTURE**.

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermée au public chaque après-midi)
Tél. 02 33 19 41 20
E-mail : **mairie.gratot@orange.fr**
Site de la commune : **http://www.gratot.fr/**

Les permanences :

Elles ont lieu les lundis et mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 avec le maire et les adjoints.
M. Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

Informations administratives :

- Recensement militaire :

Vous avez bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire.
Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il est tout de même possible de se faire recenser par une régularisation après le délai du 3ème mois). Le demandeur doit être présent pour effectuer la démarche.
L'attestation de recensement délivrée en mairie puis le certificat de participation à la présence JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, etc.…).
Pour plus de renseignements, contactez directement le Centre de Service National de Caen au 02.31.38.47.50 (du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou par courriel à *csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr*

- Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs :

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans la présence de l'un de ses parents doit présenter, en plus d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, une autorisation de sortie du territoire.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

L'imprimé papier est également à votre disposition en mairie.

- La carte nationale d'identité sécurisée :

Cartes d'identité délivrées à des personnes majeures :

- Celles délivrées sous le nouveau format (carte bancaire) sont valables 10 ans à partir de leur date de délivrance.
- Celles délivrées sous l'ancien format (plastifiée bleue) sont valables 15 ans à partir de leur date de délivrance.

Cartes d'identité délivrées à des personnes mineures :
Les cartes nationales d'identité ont une durée de validité de 10 ans. Si la personne mineure atteint sa majorité avant l'expiration de sa carte d'identité, la durée est automatiquement prolongée de 5 ans.

***Attention** : Pour les personnes se déplaçant dans les pays qui acceptent ce document, elles sont invitées à consulter pour de plus amples informations le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères. Elles ont la possibilité de télécharger sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document attestant de la prolongation de la validité de leur carte nationale d'identité.*

Comme pour les passeports, la demande de renouvellement ou de première carte d'identité est désormais à faire auprès de l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil (voir liste dans rubrique suivante « le passeport »).

Les différentes étapes sont :

1) Pré-demande en ligne sur https://passeport.ants.gouv.fr/ (possibilité pour l'usager d'être accompagné par la mairie de Gratot pour la créer) ;
2) Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée d'un DR pour le dépôt de la demande au moyen de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA renseigné sur place accompagné des pièces justificatives + Prise d'empreintes par capteur ;
3) Remise d'un récépissé de dépôt de la demande ;
4) Remise du titre à l'usager par la mairie équipée d'un DR.

Les délais peuvent varier d'une mairie à une autre (actuellement minimum de 4 semaines).

- Le passeport :

Depuis le 21 avril 2009, le passeport biométrique est délivré dans le département de la Manche. Vingt communes ont été retenues dans le département afin d'être habilitées à recevoir les demandes de passeport biométrique et à recueillir les données.

Liste des communes habilitées les plus proches : AGNEAUX - AVRANCHES- CARENTAN- COUTANCES – GAVRAY – GRANVILLE- LA HAYE DU PUITS – SAINT-LO – VILLEDIEU LES POELES.

Les administrés peuvent déposer leur demande de carte d'identité ou de passeport dans l'une des 2 000 communes qui sont équipées de dispositifs de recueil des données, quel que soit leur domicile, néanmoins le passeport devra être **nécessairement** retiré auprès de la commune où la demande a été déposée.

- Demande de permis de conduire :

A l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux permis de conduire sécurisés au format de l'Union européenne, de nouveaux formulaires ont été créés pour répondre aux différentes situations dans lesquelles les usagers sont amenés à demander l'édition d'un permis de conduire.

Tous les formulaires sont à retirer en mairie.

Les services de police et de gendarmerie ne reçoivent plus les déclarations de perte du permis de conduire, ils demeurent en revanche seuls compétents pour recevoir les déclarations de vol.

Les usagers désirant déclarer la perte de leur permis de conduire sont invités à se présenter en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

A noter : L'organisation de la commission médicale primaire des permis de conduire du département de la Manche a évolué. Les visites sont désormais réalisées à la Préfecture de SAINT-LO.

Où en est votre permis de conduire ? Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés « ANTS » : *Permisdeconduire.ants.gouv.fr*

Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par MEL ou par SMS.

- Démarches d'immatriculation des véhicules :

Désormais l'immatriculation est totalement dématérialisée, voir les détails sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr/

- Brulage des déchets verts :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

- Divagation des animaux :

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.

En ce qui concerne les chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

- Nuisances sonores :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels de tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

- Lâchers de ballons et lanternes volantes :

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons. Vous les trouverez sur le lien suivant : http://www.manche.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/Domaine-aerien/Lacher-de-ballons-de-lanternes

- Drones de loisir :

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression.

Si la pratique ludique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui. 9 règles sont à respecter :

- Ne pas survoler les personnes.
- Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150m la plupart du temps).
- Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit.
- Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

- Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes.
- Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés.
- Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue.
- Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale.
- Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

Vous trouverez les références réglementaires sur les liens suivants :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031679868&categorieLien=id
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460
En cas de doute, il convient de se renseigner. Plus de détails sur le site de la Direction Générale de l'Aviation civile : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac

- Défibrillateur :

Un défibrillateur est à disposition des habitants de la commune si nécessaire. Il est accroché à l'entrée de la salle de convivialité.

INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Horaire d'été **Du 1er avril au 30 septembre**	**Horaire d'hiver** **Du 1er octobre au 31 mars**
Lundi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Mardi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Mercredi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Jeudi	*Fermée toute la journée*	
Vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Samedi	*10h à 19 h en journée continue*	*10h à 12h et 14h à 17h*

Il n'est plus nécessaire de disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie.

Attention : L'accès au site est interdit 15 minutes avant l'heure de fermeture théorique (le midi et le soir) et il est obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Pour rappel la déchetterie qui se trouve à Gratot est un service géré par la communauté de communes « Coutances, mer et bocage » et non par la commune de Gratot. Pour tout renseignement voici le numéro du gardien : 02 33 45 55 83.

Ordures ménagères et tri sélectif :

Nous pouvons dans ce domaine encore progresser individuellement et collectivement :

- En ne mettant pas trop tôt les sacs poubelles le dimanche soir et en les stockant dans une poubelle individuelle en PVC avec couvercle ;

- En triant les déchets notamment selon les nouvelles règles de tri applicables dès janvier 2023 ;
- En compostant les déchets verts ;
- En ne déposant pas sur l'espace des Points d'apports Volontaires des encombrants ou des gros cartons destinés à la déchetterie.

Pour rappel depuis le 1er janvier 2020, le prestataire pour le ramassage des ordures ménagères a changé. Ce sont les services de Coutances Mer et Bocage qui se chargent du ramassage. Il est toujours effectué chaque lundi matin de bonne heure. Tous les habitants de la commune doivent déposer leurs sacs translucides de 30 ou 50 litres **le dimanche soir.** Pour le tri, trois points d'Apports Volontaires (PAV) sont répartis dans la commune : au Hommëel près de l'église, sur le parking de l'école et à la déchetterie. Nous rappelons que ces endroits doivent rester propre.

Un petit rappel pour les nouvelles consignes de tri :

Regroupement pédagogique intercommunal Gratot - La Vendelée – Servigny - Brainville :

- Les horaires :

Horaires de l'école	Horaire de la garderie
Lundi / Mardi / jeudi / vendredi 9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h 30	Matin : 7 h 30 – 8 h5 0 Soir : 16 h 30 – 19 h

- Règlement et tarifs cantine :

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'inscription à la cantine peut être annuelle lorsque les enfants mangent tous les jours ou les mêmes jours de la semaine tout au long de l'année scolaire. En cas de besoin, le retour à l'inscription mensuelle est réalisable en cours d'année.
Il est toujours possible dans une certaine mesure de réguler les inscriptions pour ajouter des repas dans un délai de 48 h. Par contre, il n'est pas possible de supprimer un ou des repas sauf en cas de maladie. Dans ce cas-là, il faut prévenir, au plus tard la veille, M. Lesaulnier, secrétaire de mairie, par téléphone au 02 33 19 41 20 ou par mail à l'adresse suivante : mairie.gratot@orange.fr

Trois modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique (solution la plus simple et qui permet d'éviter les oublis) ; le mandat de prélèvement pour le mettre en place est à demander en mairie ;
- Par virement automatique à effectuer pour chaque facture et en veillant à bien indiquer dans les références, le nom de l'émetteur du virement et l'objet du versement ;
- Par chèque à l'ordre de « REGIE CANTINE GRATOT » ou en espèces à remettre en mairie de Gratot ou à adresser par courrier à l'adresse de la mairie.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, une facture est envoyée dès que le mois est terminé, soit par mail, soit par remise en mains propres aux enfants. **Merci de respecter les dates limites de paiement indiquées.**

Le prix de revient d'un repas toute charge comprise était en 2022 de 8.94 €. Il était de 8,2 € en 2021. Il augmente régulièrement.

Le prix de 5.15 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2022. Étant donné les augmentations régulières du coût d'une majorité des matières premières et suite à une demande de Mme Poisson la commission cantine réunie le 05-07-23 a décidé d'augmenter de 0.05 € le prix du repas pour les familles. La demande initiale de Mme Poisson était de 0,10 centimes.

Pour information, le reste à charge pour les communes de résidence est de 4,87 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

A la rentrée de septembre 2023, le prix du repas est fixé comme suit :

- 4.20 € par repas pour les enfants qui prennent au moins 3 repas par semaine ;
- 4.85 € par repas pour les enfants qui prennent seulement 2 repas dans la semaine ;
- 5.55 € pour un repas exceptionnel et pour les professeurs des écoles ;
- 4.05 € par repas pour le 3^{e} enfant d'une fratrie.

Il est rappelé que la cantine est un service. L**es enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité**. En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Suite à des comportements inappropriés de la part de certains élèves (jeux divers avec la nourriture, comportements plus qu'agités, cris, etc.), il a été décidé en novembre dernier en accord avec les personnels de cantine d'instaurer un système d'avertissements pouvant au bout de trois faits graves aboutir à une exclusion temporaire. La mise en place d'un tel système est regrettable et les agents espèrent ne pas avoir besoin d'y recourir. Malgré que ces comportements décris soient le fait de quelques élèves, ce courrier a été adressé à tous les parents dans l'optique de montrer que la municipalité était consciente du problème et qu'il était bien pris en charge.

Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine doivent être repris impérativement par leurs parents à **12h00.**

En cas de problème relatif à la cantine, n'hésitez pas à contacter : Nadine VOISIN (07 63 41 01 26), Florian OUITRE (06 07 27 83 50) ou Guy GIARD (06 86 28 46 55).

La commune recherche contre rémunération des personnes qui seraient intéressées pour assurer l'encadrement des élèves lors de la pause méridienne ; le service à la cantine et la surveillance de la cour.

- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2022/2023 :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	**Total**
1	18	8	10	21	11*	11	15	14	**109**

Les effectifs sont en hausse. Trois arrivées sont à confirmer et pourraient permettre d'atteindre les 112 élèves scolarisés.

- Répartition des élèves par classe à la rentrée 2023 :

La répartition des classes qui suit est provisoire, de nombreux changements pourraient avoir lieu :

Classe	**Enseignantes**
TPS et PS	Mme Pommier / Mme Wallaert
MS et GS	Mme Portel
CP et CE1	Mme Villain
CE2 et CM1	Mme Ménard
CM1 et CM2	Mme Aschieri

Nous ne connaissons pas à ce jour la répartition des élèves dans les différents niveaux et la manière dont ces derniers vont être regroupés.

- Garderie et transport scolaire :

La garderie est gérée par le pôle de Saint Malo de la Lande de Coutances Mer et Bocage (02.33.76.85.08). La commune de Gratot n'est pas responsable de ce service.
Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie : 7h30 – 9h / 16h30 – 19h

Le transport scolaire effectue le trajet suivant : La Vendelée – Servigny – Brainville – Gratot

Gratot, l'œil dans le rétro …

Berthe ROBIAILLE, première femme, au Conseil municipal de Gratot.

En France, le droit de vote existe depuis 1792, il est réservé aux hommes. Ensuite, ce droit de vote fut supprimé puis rétabli en fonction des divers gouvernements.
Le vote « secret » dans un isoloir est mis en place en 1913. C'est seulement le 21 avril 1944 que le général De Gaulle signe l'ordonnance du droit de vote des femmes. Je dis, seulement en 1944, car bon nombre d'autres pays l'ont déjà accordé bien avant la France :

- La Nouvelle-Zélande en 1893
- L'Australie en 1894
- La Finlande en 1906
- La Norvège en 1913
- Le Danemark en 1915
- Arménie, Hongrie, Canada (sauf Québec), Grande-Bretagne, Irlande, Russie soviétique, Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie, Géorgie, Azerbaïdjan, Autriche, Allemagne en 1918
- États-Unis, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Suède, en 1919

Pourtant les Françaises l'avaient largement mérité, ce droit de vote, avec tout le travail qu'elles ont fourni pendant les 2 guerres mondiales. Elles ont fait tourner « l'entreprise France ». Il est vrai que la France est le pays des droits de l'homme. Il n'était pas précisé que c'était aussi celui des droits de la femme.
Toujours est-il que le général De Gaulle accorde ce droit de vote aux femmes en avril 1944 et bien sûr elles ont aussi le droit d'être élues.
Les premières élections municipales ont lieu le 29 avril 1945, la 2ème guerre mondiale à peine terminée. Mais il était urgent de gérer les affaires courantes, (si possible différemment des Allemands) et surtout de reconstruire, de relever le pays. Je rappelle aux plus jeunes lecteurs que la Normandie en particulier, avait été bien secouée par ce conflit. La situation économique était précaire, les prisonniers de guerre n'étaient pas tous rentrés de captivité, le contexte politique était compliqué (règlements de comptes entre résistants et anciens collaborateurs), les communistes et les gaullistes, qui ont pourtant tous œuvré à la libération de la France, s'affrontaient lors des élections.
Gageons qu'à Gratot les élections furent plus calmes.
Le 13 mai 1945, sont élus : LEMIERE Eugène (maire de Gratot de 1935 à 1965), LEDENTU Auguste (adjoint), BURNEL Émile, DEPERIERS Pierre, FERET Achille, JACQUET Aimable, JORET Paul, JULIENNE André, LENGRONNE Pierre et TIPHAIGNE Jean.

Puis, a lieu une nouvelle élection le 26 octobre 1947 : sont élus ou réélus LEMIERE Eugène, BURNEL Emile, CAVEY Auguste, FALAISE Léon, FERET Achille, JACQUET Aimable, JORET Paul, JULIENNE André, LEDENTU Jules, LENGRONNE Pierre, QUINTAINE Louis, TIPHAIGNE Jean et **Berthe ROBIAILLE.**

Berthe ROBIAILLE n'est pas totalement étrangère à la fonction municipale puisque son père, François Quartier habitant à la Havardière (aujourd'hui 31 route de l'Ermitage) était le maire de Gratot entre 1912 et 1919, année de son décès. D'ailleurs dès le premier Conseil municipal d'octobre 1947, ses collègues ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont désigné Berthe, à l'unanimité, à la commission du bureau de bienfaisance, ce qui, en ces années-là, représentait un travail considérable.
Berthe Quartier est née à Gratot le 13 octobre 1892. Mariée le 26 juillet 1913 à Emile Robiaille, un boulanger de Caen, elle se retrouve jeune veuve et sans enfant en 1926. Jusqu'au début des années

1960, elle a vécu à la Havardière avec sa jeune sœur, Fernande, qui comme elle, était veuve et sans enfant. Puis toutes les deux, trouvant leur maison trop grande et isolée, sont venues habiter dans le bourg, au Pavement (aujourd'hui au 30 rue d'Argouges). Fernande y est décédée en 1968. Berthe a fini sa vie le 19 novembre 1974 au manoir de Gratot au domicile de Geneviève et Pierre Tiphaigne. C'était un juste retour des choses : étant sans enfant Berthe avait fait fonction de « nounou » pour Pierre et ses sœurs et frère, puis de « Tata » pour les enfants de Pierre et Geneviève.
Berthe était une personne généreuse attentionnée et serviable. Dans sa jeunesse elle fut même aide-soignante bénévole. Elle fit aussi don d'un vitrail dans l'église de Gratot.

Mais pour elle la politesse, le respect et la bienséance n'étaient pas de vains mots. Tous les anciens lecteurs qui ont pu la connaître n'en ont peut-être pas tous gardé un souvenir enchanteur. En effet Berthe s'occupait du catéchisme et ne plaisantait pas avec la religion, elle servait de garde-chiourme aux enfants pendant la messe. Mais en dehors de la messe, c'était une personne vraiment gentille.

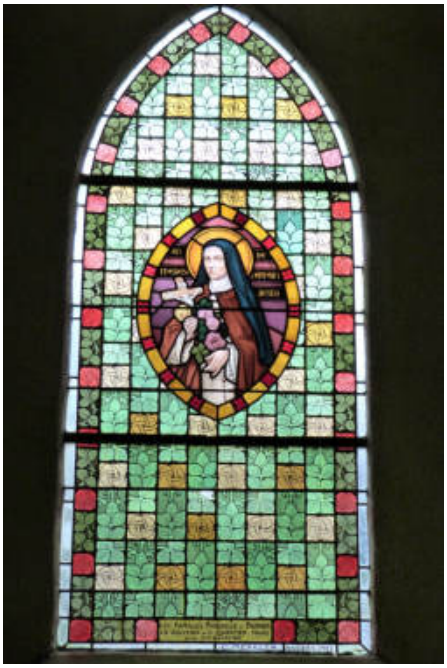

Ce fut donc la première conseillère municipale de Gratot. Elle le resta trois mandats, seule femme pendant 18 ans, jusqu'en 1965. Elle jugea qu'à 73 ans, il était temps de laisser sa place
Il faudra attendre encore 18 ans, en 1983, pour que 3 autres femmes siègent à nouveau au Conseil municipal : Madeleine Fouchard, Eugénie Lemière et Thérèse Lengronne.
Aujourd'hui, 5 femmes siègent au Conseil municipal de Gratot.
Depuis 1792, 19 maires se sont succédé à la tête de la commune de Gratot. Le tout premier maire été même un Père, l'abbé Louis-Noël Maillard, curé de Gratot. Cela fait déjà 231 ans. Alors, à quand une mère ou une Mère (supérieure) comme Maire de Gratot ??

Éric Tiphaigne, conseiller municipal.

Informations communauté de communes CMB / État

Chèque énergie : nouveautés pour 2023 :

Toutes vos démarches liées au chèque énergie peuvent désormais être effectuées en ligne, grâce à votre espace bénéficiaire particulier sur chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire. Cet espace personnel vous permet également d'avoir une vue d'ensemble de votre situation en ce qui concerne le chèque énergie.

Si vous êtes éligible, votre chèque énergie vous sera automatiquement envoyé à votre domicile, sans aucune démarche de votre part. Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 en cliquant sur chequeenergie.gouv.fr.

De nouvelles possibilités s'offrent à vous pour automatiser l'utilisation de votre chèque énergie : vous pouvez demander sa pré-affectation afin qu'il soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz. Cette demande peut être faite en ligne, ici, ou en cochant la case "pré-affectation" sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Vous souhaitez réduire simplement votre facture d'électricité ? Vous pouvez profiter de l'achat d'un kit solaire à installer vous-même, accessible via beemenergy Grâce au chèque énergie, vous pourrez ainsi produire votre propre électricité verte en utilisant des kits de panneaux solaires.

Le chèque énergie peut également être utilisé pour payer :

- Vos factures d'électricité ou de gaz.
- Des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.).
- Des travaux de rénovation énergétique.
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous résidez dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.

Deux options s'offrent à vous pour régler une dépense avec votre chèque énergie :

- Soit vous payez la dépense directement avec votre chèque énergie.
- Soit vous demandez à ce que le montant correspondant soit déduit de votre facture.

Il est possible de cumuler le chèque énergie avec d'autres aides telles que le dispositif "MaPrimeRénov" ou encore l'indemnité inflation.

N.B. : Attention, aucune sollicitation ou démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie. Soyez vigilant et refusez toute offre ou demande en ce sens.

Vidéo explicative disponible : Comment utiliser le chèque énergie ?

Lutte conte le frelon asiatique :

La lutte collective contre les frelons asiatiques est effective pour la saison 2023, depuis le 12 avril (date de signalement du premier nouveau nid de l'année).

En comparaison avec les 2 saisons précédentes, l'activité des frelons a démarré avec environ 3 semaines de retard, sans doute en lien avec les conditions météorologiques peu favorables en avril. Au 30 avril, 62 signalements ont été reçus sur la plateforme de déclaration dédiée, pour 37 nouveaux nids. Les signalements se sont accélérés depuis le 1er mai.
Rappelons qu'en début de saison (avril / mai), les nids primaires, de la taille d'une balle de tennis, sont principalement situés dans des endroits protégés dans le bâti (avancée de toiture, cabanon de jardin, etc.).

D'autre part, un peu plus de 70% des communes ont retourné leur choix d'entreprise de désinsectisation pour les interventions de la saison 2023. Nous invitons les communes qui n'ont pas encore renvoyé le tableau annuel de choix d'opérateur, à nous le retourner dès que possible par mail, sans attendre le premier signalement de nid sur leur commune. Merci de votre compréhension.

Aussi, nous avions proposé en avril, différentes sessions de réunion d'information sur les frelons asiatiques aux communes. Plus de 20% des communes y ont participé, et nous tenons à vous en remercier. Les échanges ont été très appréciés. Le diaporama de ces réunions est accessible dans votre page personnelle de la plateformewww.frelonasiatique50.fr, rubrique "documents", colonne "affiches", au nom de "Diaporama Réunions collectivités frelons asiatiques mars avril 2023".

Par ailleurs, des municipalités avaient demandé, à travers l'enquête aux mairies de fin 2022 sur le frelon asiatique, le souhait d'informations sur d'autres problématiques, telle que celle des rongeurs aquatiques invasifs (ragondins et rats musqués). Aussi, la FDGDON, avec le soutien du Département et des EPCI, va organiser une visioconférence sur la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué, à l'attention des collectivités, et qui aura lieu le vendredi 23 juin à 10h00. Le programme et le lien de la réunion seront envoyés par mail ultérieurement.

Antoine METAYER - Directeur de la FDGDON.

Le bilan technique de la saison 2022 de lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche et la synthèse de l'enquête réalisée auprès des mairies en fin d'année 2022 sont disponibles en mairie ou par envoi par mail.

Canicule, fortes chaleurs, protégez-vous avant les premiers effets :

Schéma directeur cyclable de CMB

Le schéma directeur cyclable de CMB est toujours en cours d'élaboration. Il devrait être validé fin 2023 / début 2024. Le voie douce Gratotaise fait partie intégrante de ce schéma. Ce qui permet à la commune de toucher la subvention de la région.

Ce réseau cyclable est plutôt dédié aux déplacements du quotidien. Il représente 442 km basé majoritairement sur les aménagements cyclables existants et le réseau routier faiblement circulé. Certaines portions nécessitant des travaux plus conséquents seront réalisées à plus long terme.

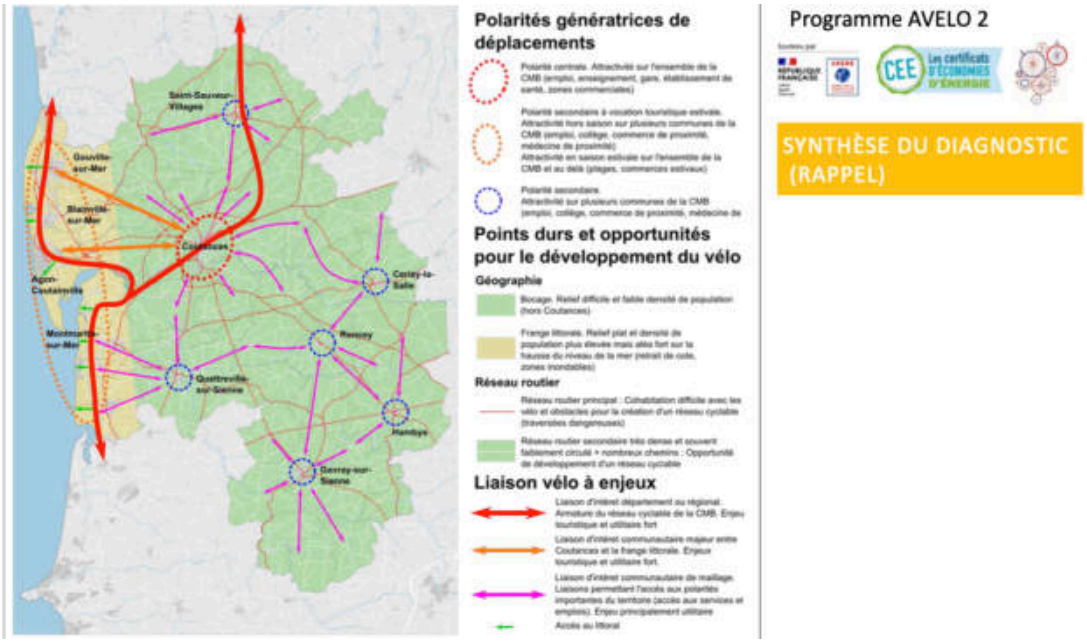

Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Après plusieurs années d'études et de travaux, il été prévu d'examiner le PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable (une étape du PLUI) au mois de décembre 2022. Ce débat a été repoussé au printemps 2023. Il est maintenant prévu pour 2024 .
Le PLUI de la communauté CMB doit être en conformité avec d'autres documents d'urbanisme de rang « supérieurs », le SCoT (pays de Coutances) et le SRADDET (région). Or ces documents doivent eux-mêmes être modifiés pour intégrer de nouvelles décisions législatives.
Ces modifications ont pris du retard. Les calculs des surfaces constructibles du PLUI seront à refaire. La conséquence directe est que notre carte communale va rester valide plus longtemps et les terrains constructibles qu'elle contient également

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Association des parents d'élèves du RPI Gratot - La Vendelée - Brainville – Servigny :

L'année 2023 a démarré avec **l'opération crêpes** le 1er février. Les bénévoles se sont réunis dans la salle des fêtes de La Vendelée où plus de 1 820 crêpes ont été cuites !
Dans le même mois, les enfants ont défilé dans les rues de Gratot lors du **carnaval** pour terminer en folie dans la salle de convivialité avec une bataille de confettis !!
Le samedi 1er avril ce fut le retour du **repas convivial** de l'APE, après ces dernières années de Covid ! Plus de 130 personnes ont répondu présentes ! La vente à emporter a été lancée pour la première fois pour cette opération !

Toutes ces opérations ont permis d'aider à financer plusieurs séances de **théâtre** pour toutes les classes de l'école à partir du mois de mai avec Charlotte SIMON de la troupe de la Presqu'île.
L'habituelle **Kermesse** était fixée au vendredi 16 juin, nous avons pu découvrir les représentations théâtrales des élèves ! Le soleil était au rendez-vous cette année, ainsi que les familles !!

Toutes les classes de l'école sont parties en balade sur **l'île de Chausey** le lundi 19 juin 2023 ! Les élèves ont pu découvrir le monde marin qui les entourait !
Au mois de juillet, La deuxième édition de **l'Apéro boom « Tous en Blanc ! »** pour enfants et parents sera renouvelée !

L'ensemble de l'équipe de l'APE vous souhaite un bel été !

Comité des fêtes et loisirs de Gratot :

L'activité loisirs créatifs du Comité des Fêtes et Loisirs de Gratot est en pause pour cet été et laisse place à la pause estivale. Cette nouvelle animation, qui a lieu un jeudi sur deux à la salle de convivialité a débuté en mars dernier et a accueilli 12 adhérents.
Selon leur préférence, chacun des membres a pu s'adonner aux activités proposées parmi les divers ateliers, cartonnage, broderie, pâtisserie. D'autres sont venues tout simplement avec leur ouvrage pour profiter d'un après-midi de loisir et de détente en notre compagnie.
Pour découvrir notre activité et peut-être nous rejoindre, nous vous invitons à la journée des associations et activités Gratotaises le vendredi 1er septembre de 16h00 à 19h00 à la salle de convivialité.
Merci à nos animatrices Agnès, Chantal et Jacqueline. Merci également à toutes celles qui ont préparé un gâteau pour le goûter partagé.

Nous vous souhaitons un bel été, de bonnes vacances. Notre activité reprendra **le jeudi 11 septembre** à 14h00.

L'équipe des Loisirs Créatifs - Tél : 06-72-33-97-41

Association de la Sauvegarde des Églises du Hommëel et de Gratot :

Les travaux de restauration de l'autel de l'Église du HOMMËEL ont été décidés et seront effectués au cours de cette année. Avec le concours de la Fondation du Patrimoine et de la commune, il est possible de faire des dons comme cela a été fait pour les travaux de l'Église de Gratot, merci aux généreux donateurs de nous aider à restaurer nos églises.
Le dimanche 3 septembre, une messe sera célébrée à 9 heures à l'Église du Hommëel, en l'honneur de Notre Dame du Hommëel, fête patronale.
A l'issue de la célébration, un pain béni et un verre de l'amitié seront offerts.
Un repas est organisé ce même jour à 12h dans la salle de convivialité de la commune.
Si vous souhaitez y assister des cartes sont disponibles à la mairie ou auprès des Membres de l'Association. Merci de venir nombreux soutenir l'association. La Présidente.

Club de la rencontre

Lors de notre assemblée générale, suite à la démission de notre secrétaire Claudine Bellencontre, un nouveau bureau a été élu.
Annie Julienne est désormais présidente, Nadine Lecaplain secrétaire et Marie Thérèse Reffuveille trésorière.
Durant ce semestre, les activités, une semaine sur deux, se sont poursuivies « jeux de cartes et jeux de société » autour d'un goûter. Ces rencontres sont des moments précieux pour nos ainés qui sont parfois un peu seuls. Un repas, frites saucisses, préparé par l'équipe avec le matériel prêté par le comité des fêtes a clôturé ce semestre.

Nous espérons retrouver tous nos adhérents le **jeudi 7 septembre** et souhaitons que d'autres amateurs de jeux nous rejoignent.

Bon été à tous.

Centre d'animation du château de Gratot :

Programme de l'été

2023

JME Gaillard peint, écrit et exprime la nature dans un univers de rêve et poésie.

Agnès Barré-Masurier renouvelle la tradition séculaire de l'Art tissé. Sa force de suggestion offre un travail lumineux, chaleureux et coloré.

Aux heures de visite du Château : 10h à 19h (dernière entrée 18h)

SOIREES THEATRE — en extérieur – à 21h15

Du lundi 24 au mercredi 26 juillet
Son et lumière comique d'après Jacques Offenbach, adaptation non chantée par la **Compagnie du Graal**
Tarif : 12 € par personne, gratuit moins de 10 ans

Du jeudi 17 au dimanche 20 août
De Carmelo Bene, d'après William Shakespeare, par la **Compagnie Théâtre en pièces**
Tarif : 15 € adulte, 10 € 10-17 ans, gratuit moins de 10 ans

A PROPOS DE JARDIN — samedi 5 et dimanche 6 août - de 10h00 à 19h00

Le traditionnel rendez-vous estival pour les amoureux du jardin avec la passion et le savoir-faire d'une cinquantaine d'exposants : plantes, mobilier, décors, saveurs, conseils, librairie, créations d'artistes, animations…. et **tickets d'or** donnant droit à des lots offerts par les exposants.
Chaque après-midi, ouverture exceptionnelle de l'Ermitage Saint-Gerbold pour visite libre.
Tarif (avec visite du château) : adulte 6 €, enfants de 10 à 17 ans et étudiants (moins de 28 ans) 2 €

JOURNEE DU PATRIMOINE — samedi 16 et dimanche 17 septembre – de 10h00 à 19h00

L'édition JEP 2023 est placée sous le thème ***Patrimoine vivant***. Visite du Château et des expositions.

Chaque après-midi, la compagnie ***Le Théâtre aux champs*** propose **LE BON, LA BONNE ET LE BARON**, vaudeville en milieu bourgeois entre maîtres et serviteurs dans l'année 1900… Nouvelle création de Richard Vitte.

Spectacle en extérieur, 14h30 et 16h30. Rémunération des artistes au chapeau.

Pour plus d'informations et suivre notre actualité **site : www.chateaugratot.com**
Tél 02 33 45 18 49 - @ChateauDeGratot

L'église anglicane de la Manche :

La Nuit des Veilleurs : Nous avons participé en février à la veillée de prière pour soutenir les victimes de la torture dans le monde, organisée par l'ACAT.

Déjeuner de célébration du couronnement, samedi 13 mai 2023 : Pour marquer le couronnement de Sa Majesté Charles III, Christ Church a organisé un déjeuner de célébration sous la forme d'une « Street Party » en salle, pour laquelle nous avons été rejoints par Monsieur le maire de Gratot et son épouse, Mme Thérèse Lengronne, présidente de l'association de sauvegarde de l'église du Hommëel, M. Jean-Pierre Lemoigne, président de Solidarité Coutances-Rwanda, une association caritative que nous soutenons, M. Jean-Christian Cusson, président de l'association de jumelage Montmartin / Saint Martin, Jersey, ainsi que par un bon nombre d'autres amis français.
Dans une salle richement décorée, nous avons eu droit à un verre de Kir Royal, à un merveilleux éventail de délicieux mets britanniques, dont bien sûr le Coronation Chicken, des saucisses en pâte feuilletée et des sandwichs au concombre, ainsi qu'à un plateau de fromages, français et anglais, et des vins français. Le tout a été suivi de puddings tout aussi succulents. Nous avons ensuite porté un toast à Sa Majesté le Roi et Duc de Normandie. Des applaudissements nourris ont remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement. La tombola était bien sûr bien garnie et les chiffres ont été lus de manière impressionnante dans les deux langues par nos plus jeunes invitées. En fin de compte, ce fut une occasion mémorable qui a été appréciée par tous.

Soirée quiz le 27 juin : Les participants se sont rassemblés à partir de 18 heures, tous désireux de tester leurs connaissances face aux 180 questions conçues par Wikifrançois Crompton-Roberts et présentées avec rigueur tout au long de la soirée par notre diacre Donna Derrick, qui avait confisqué tous les téléphones portables dès le début de la soirée ! Le fish-and-chips a été servi un peu après 20 heures pour raviver les méninges et réhausser le moral en baisse, puis le dessert a préparé tout le monde à d'autres questions et à d'autres plaisanteries. L'équipe de restauration, bénéficiant de la maîtrise tranquille de Sue Edward, a encore fait des prouesses ; et l'équipe gagnante a été ravie de recevoir un panier de friandises comestibles ! Une soirée longue et agréable et un nouveau succès, incontestablement.

Comité de jumelage Gratot - Étouvans :

Cette année nous avons reçu les Étouvans le week-end de la Pentecôte. Le samedi une balade a été organisée à Cherbourg (Cité de La Mer, sortie en mer pour le tour de la rade, visite de la fabrique des parapluies de Cherbourg). Pour finir, le comité avait prévu un repas au restaurant panoramique de la Pernelle.

Calendrier des fêtes et manifestations 2023

Samedi 15 juillet 2023	CFLG	Vide grenier
24, 25 et 26 juillet 2023	Centre d'Animation du Château de Gratot	Théâtre La Belle Hélène (par la Compagnie du Graal d'après l'opéra-comique de Jacques Offenbach)
Samedi 5 et dimanche 6 août 2022	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de jardin
Dimanche 20 août 2023	Messe à Gratot à 9 h	
Du jeudi 17 au dimanche 20 août 2023	Centre d'Animation du Château de Gratot	Théâtre Richard III (par la Compagnie Théâtre en pièces, pièce de Carmelo Bene d'après William Shakespeare)
Dimanche 3 septembre 2023	ASEHG Messe à 9 h au Hommëel	Repas - Salle de convivialité
Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023	Centre d'Animation du Château de Gratot	Journées Européennes du Patrimoine
Dimanche 1er octobre 2023	Commune de Gratot	Repas des cheveux blancs
Samedi 14 octobre 2023	CFLG	Repas des bénévoles
Mercredi 1er novembre 2023	Messe à Gratot à 9 h	Toussaint
Samedi 11 novembre 2023	Anciens combattants	Cérémonie à Montsurvent
Samedi 18 novembre 2023	CFLG	Soirée Beaujolais - Salle de convivialité
Samedi 25 novembre 2023	Église anglicane	Marché de Noël anglais
Samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023	Comité de jumelage	Marché de Noël - Salle convivialité
Jeudi 14 décembre 2023	Club de la Rencontre	Repas de Noël des Membres
Samedi 16 décembre 2023	Messe à Gratot à 18 h	
Samedi 13 janvier 2024	Messe à Gratot à 18 h	
Samedi 3 février 2024	Messe à Gratot à 18 h	

Les entreprises de la commune

Nos artisans et nos commerçants !

Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la commune de Gratot :

Franck AMANDA - Plaquiste *10, rue de l'Hôtel du Nord*	02 33 07 55 20
Loïc BELHAIRE - Métallerie ostréicole, chaudronnerie **« Multi-mer »** *12, route du Gros Frêne*	02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72

Roland BURNEL **« SMP »** 11, *route de l'Ermitage*	06 58 82 24 45 Burnelsmp50@gmail.com
Arnaud CLAISSE - Animateur sciences, nature et environnement 39 rue de l'Hôtel du nord	06 07 14 29 26
Entreprise CLEROT - Tous travaux agricoles, vidange fosse, tractopelle *11, route de l'Ermitage*	02 33 45 19 11
Louis COLLETTE - Paysagiste *106, rue d'Argouges*	02 33 47 62 49
GAEC de l'Equiour - Vente de produits laitiers et cidricoles *4, route du Moulin Neuf*	02 33 45 08 09
Vincent GODEFROY - Maçonnerie générale *12, rue de l'Hôtel du Nord*	02 33 07 26 66
Fabrice JAMET - Menuiserie, agencement *14, rue d'Argouges*	02 33 45 01 07
Emmanuel JOLY - Paysagiste 61, rue d'Argouges	06 78 43 88 84
Bruno JORET, scierie - Négoce de bois *6, route de l'Ermitage*	02 33 45 53 83
Kévin LECARDONNEL - Maçonnerie, rénovation, taille, façonnage et finissage de pierres *6, rue du Mesnil*	06 84 01 60 12
Eliane LEMONNIER - Coiffeuse à domicile *6, route de la Houguette*	02 33 45 51 31 ou 06 79 14 29 67
Fred Primeurs et Saveurs - Vente de fruits et légumes et produits régionaux aux particuliers *81, rue d'Argouges* Frederic Lecaplain	O6 07 83 36 89
Hubert MARIE - Couvreur *38, rue d'Argouges*	02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79
SMC Chaudronnerie 18 rue du Gros Frêne Nicolas Maroni (gérant)	02 33 45 98 47
EURL Ô vin bio - Vins biologiques & biodynamiques	06 49 71 41 12
« OZEN Entreprise » - Menuiseries extérieures *4, route de la Houguette*	02 33 45 05 23
Denis POISSON - Restaurateur, plats à emporter **« Le Tourne-Bride »** *85, rue d'Argouges*	02 33 45 11 00
SARL Dupard - Couverture Rte de la belle croix	09 67 24 46 41
Géraldine Création -Couturière 1, rue de La Pitonnerie	02 33 07 40 87 ou 06 32 03 21 66
Société Azur Contrôle et Technologie Analyses, essais et inspections techniques Gilles Goubert (gérant)	06 12 63 82 73
Laurent Vautier - Conseiller indépendant en immobilier 4, rue d'Argouges	06 87 49 08 92

Gîtes et chambres d'hôtes de la commune

Nom et prénom des propriétaires	Adresse gîte	Nombre de personnes et type de location		Numéro de téléphone des propriétaires
ARNAUD Philippe Chambre des bords de Siame	42 route du Moulin de Vesque	3	Chambre d'hôtes	**06 76 41 68 72**
DAVID Françoise gîte	70 route du Gros Frêne		Meublé de tourisme	**02 33 07 47 17**
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommëel)	43 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	**06.62.08.40.60**
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommëel)	43 route du Moulin de Vesque		5 chambres d'hôtes	**06.62.08.40.60**
DESDEVISES gîte	27 route de l'Ermitage		Meublé de tourisme	**02 33 46 22 45**
DUPREY Cécile	22 route du Gros Frêne	6	Meublé de tourisme	**07 87 12 56 43**
GUENO Marcel	5 route du Gros frêne		Meublé de tourisme	**02 33 47 76 92**
JULIENNE Lionel	51 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	**02 33 45 98 74**
LEBRUN René	4 route du Moulin nNeuf		Chambre d'hôtes	**02 33 45 08 09**
LESOUEF Sylvie	2 route du moulin neuf		Meublé de tourisme	**06.51.11.69.40**
PARIGOT-OUITRE Claudine gîte	19 bis rue de la Pitonnerie	2/3	Meublé de tourisme	**02 33 47 17 98**
SAS Paul DUVAUX	26 route de l'ermitage		3 chambres d'hôtes	**06.58.34.92.16**
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Essentiel »	4	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Éloquent »	6	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Escapade »	6	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VOISIN Michel gîte	40 rue d'Argouges		Meublé de tourisme	**02 33 47 81 31**

COMPTES RENDUS des CONSEILS MUNICIPAUX

Devant l'augmentation du coût de production du bulletin municipal, la « commission bulletin » a décidé de ne plus publier les comptes-rendus des différents conseils municipaux. Elle économise ainsi une trentaine de pages, ce qui n'est pas négligeable dans le coût global facturé par la société OLG BURO. Le prix de la prestation a fortement augmenté suite à l'inflation relative au coût des matières premières. Pour autant dans un souci de transparence ces comptes-rendus restent accessibles de trois manières différentes :

- Sur le site de la commune : www.Gratot ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : mairie.gratot@orange.fr ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Nous espérons que cette démarche « économique » et « écologique » sera comprise par toutes et tous.

Depuis le dernier bulletin de janvier 2023, il y a eu 5 séances du conseil municipal : le 9 février 2023 ; le 21 mars 2023 ; le 4 avril 2023 ; le 11 mai 2023 ; le 9 juin 2023.

Balade sur les sentiers de Gratot pour l'Inauguration de l'exposition de Christian Malon

Le pot de l'amitié à la mairie

Quelques œuvres de l'artiste